



Le 25 mai, exprimons notre soutien  
et notre solidarité à nos camarades  
injustement convoqués  
devant le Tribunal d'Alençon !!



Il y a près d'un an, une procédure judiciaire a été engagée à l'encontre de la CGT IP et du SNEPAP-FSU pour un tract signé en intersyndicale qui dénonçait le comportement inadapté de certains personnels pénitentiaires de Condé sur Sarthe sur leur lieu de travail et révélait la souffrance et le mal-être des personnels du SPIP au sein de l'établissement.

A la suite de ce communiqué, une plainte pour diffamation, avec constitution de partie civile a été déposée contre le SNEPAP-FSU et la CGT IP.

Pour le SNEPAP-FSU, deux camarades ont alors été mis en examen : la secrétaire générale de l'époque et le référent régional. Pour la CGT IP, c'est le secrétaire de la CGT SPIP Basse Normandie de l'époque, aujourd'hui secrétaire national, qui l'a été.

Pour nos organisations, il était déjà inconcevable que des suites puissent être données à cette plainte à l'encontre de représentants syndicaux qui n'avaient eu pour seul tort que de voir leurs syndicats se positionner en **lanceurs d'alerte**. Il était **inimaginable que leur responsabilité individuelle soit engagée** puisqu'il est tout simplement constant, à l'instar de l'ensemble de nos écrits, qu'un tract ou communiqué n'est jamais rédigé d'une seule main et que la volonté de publier un tract n'émane jamais d'une seule personne.

Or, la diffamation suppose d'une part que l'écrit attaqué soit diffamant, et d'autre part, que l'auteur de cet écrit puisse être identifié. **Pour nos organisations, ce n'est le cas ni dans l'un, ni dans l'autre.**

**Nos camarades et représentant.es sont aujourd'hui convoqués devant le Tribunal correctionnel d'Alençon le 25 mai prochain à 9h30.**

C'est pour nous, au-delà de la plainte et de la situation difficile qu'ils traversent, une **grave remise en cause de l'exercice syndical**.

Nous nous devons de marquer notre profond soutien et notre totale solidarité à nos camarades, collègues et représentant.es .

Car à travers eux, ce sont bien la CGT IP, le SNEPAP-FSU et la **liberté syndicale qui sont remis.es en cause et attaqué.es**.

**Nos organisations appellent donc l'ensemble des personnels adhérents ou non adhérents, à exprimer leur solidarité et leur soutien à travers des actions ou communiqués en prévision du 25 mai prochain, et pour celles et ceux qui le souhaitent, à se rassembler devant le Tribunal d'Alençon pour marquer notre soutien comme notre indignation face au traitement dont ils font l'objet.**

**Soyons uni.es et solidaires de nos trois camarades face à ces attaques inacceptables !**